

SCPI Elysées Pierre

Marché secondaire



Un exemplaire est destiné à la Société de Gestion.
Le 2^{ème} est à conserver par l'Agence / Apporteur.
Le 3^{ème} est à conserver par le Vendeur.

Les vendeurs sont priés de bien vouloir se conformer aux indications fournies au recto et au verso.

- Ordre de vente**
- Ordre modificatif de vente**
- Annulation d'un ordre de vente**

Zone réservée à la société de gestion :

Horodatage :	N° d'ordre :	N° associé :
--------------	--------------	--------------

Je soussigné (e) : Monsieur Madame M. et Mme Consorts Indivision

Déjà associé(e) : Oui Non

Nom de naissance : _____ Prénom : _____

Nom de naissance ⁽¹⁾ : _____ Prénom ⁽¹⁾ : _____

Né(e) le / / à _____ Dept : _____ Pays : _____ Nationalité : _____

Conjoint ⁽¹⁾ Né(e) le / / à _____ Dept : _____ Pays : _____ Nationalité : _____

Etat civil : Célibataire Marié (e) Pacsé (e) Veuf(ve) Divorcé (e)

Régime matrimonial : Communauté réduite aux acquêts Communauté universelle

Participation aux acquêts Séparation de biens

Profession ⁽²⁾ : _____ Profession du conjoint : _____

Adresse de résidence : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

Email : _____

Êtes-vous une personne politiquement exposée ou apparenté à une personne politiquement exposée ? Oui Non

1 - DONNE ORDRE COMME INDIQUE CI-DESSUS A LA SOCIETE DE GESTION :

Nombre de parts (A)	Prix de vente minimum par part * (B)	Montant total* (=Ax B)

* Hors les droits d'enregistrement de 5% à la charge de l'acquéreur, et la commission de cession supportée par le vendeur de 3,50% HT, soit 4,20% TTC

L'ordre de vente est valable 12 mois à compter de son inscription sur le registre des ordres.

La durée de validité peut être prorogée de 12 mois maximum sur demande expresse de votre part.

2 - JOINS avec le présent ordre de vente l'ensemble des documents demandés au verso, notamment le questionnaire financier afin de mettre à jour mes informations personnelles. L'ordre ne sera valable qu'à la réception du dossier complet.

3 - RECONNAIS

avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes, notamment celui d'aliéner les parts sociales objet du présent ordre ;

que cet ordre pourra être exécuté partiellement, le solde éventuel pouvant être reporté automatiquement sur la prochaine période de confrontation.

4 - DONNE MANDAT à la Société de Gestion de procéder, en mon nom, à toutes les formalités liées à mon ordre, et notamment d'effectuer l'enregistrement de la transaction

5 - ATTESTE avoir été informé du fait que l'associé est seul responsable de la détermination du montant de l'imposition due conformément à la réglementation en vigueur au titre de la cession des parts, de la déclaration et du paiement de cette imposition auprès des services fiscaux. Dans ce cadre, la responsabilité de la Société de Gestion ne pourra en tout état de cause pas être engagée en cas de retard, absence ou insuffisance de paiement de la part de l'associé (Pour plus d'information, se reporter au verso du présent document).

6 - DEMANDE que toute somme au titre des présentes soit créditée directement sur mon compte :

Titulaire (nom et adresse) : _____

Banque : _____ Agence : _____

Numéro de compte : _____ (joindre un IBAN)

Suis informé(e) que la Société de Gestion ne garantit ni le remboursement ni la revente des parts.

Fait à _____ le _____ Signature (s) _____

(1) uniquement pour conjoint. (2) Si vous êtes retraité, dernière profession occupée.

Données personnelles

Toutes les données à caractère personnel liées aux présentes sont collectées, traitées et conservées conformément à la Charte de Protection des Données Personnelles, consultable à l'adresse suivante : <https://www.hsbc.fr/protection-des-donnees/> et disponible sur simple demande en agence ou auprès de votre interlocuteur habituel.

SCPI Elysées Pierre

Marché secondaire



Un exemplaire est destiné à la Société de Gestion.
Le 2^{ème} est à conserver par l'Agence / Apporteur.
Le 3^{ème} est à conserver par le Vendeur.

Les vendeurs sont priés de bien vouloir se conformer aux indications fournies au recto et au verso.

CONDITIONS GENERALES MARCHE SECONDAIRE - ELYSEES PIERRE

La Société ne garantit ni la revente des parts ni le remboursement des sommes investies

En aucun cas les parts d'un associé ne peuvent à la fois faire l'objet d'une demande de retrait et être enregistrées à la vente sur le marché secondaire. Le transfert d'un ordre d'un marché à l'autre ne peut se faire que sur ordre exprès de l'associé.

Modalités de transmission des ordres à la Société de Gestion :

- par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la Société de Gestion HSBC REIM (France) 110 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie,

- par courriel avec preuve de l'envoi.

La Société de Gestion ne pourra être tenue pour responsable de la mauvaise ou non transmission/réception des ordres.

En cas d'exécution partielle de votre ordre, celui-ci sera automatiquement reporté à la prochaine confrontation, sauf demande contraire expresse de votre part transmise par lettre recommandée avec accusé de réception.

Annulation ou modification de l'ordre : L'ordre inscrit peut être annulé ou modifié jusqu'à la veille de la confrontation à 16h30 (date et heure de réception par la Société de Gestion), par l'envoi d'un formulaire d'annulation/modification de l'ordre initial par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception (ce formulaire est disponible sur simple demande auprès de HSBC REIM (France)).

La modification d'un ordre inscrit emporte la perte de son rang d'inscription lorsque le donneur d'ordre augmente la limite de prix s'il s'agit d'un ordre de vente, ou augmente la quantité de parts, ou modifie le sens de son ordre.

Jouissance des parts : En cas de cession, la perte de jouissance des parts cédées est effective au premier jour du trimestre civil au cours duquel intervient la cession, quelle que soit la date de cession des parts.

Modalités d'imposition des plus-values de cession de parts : Les cessions de parts de SCPI sont fiscalement assimilées à des cessions d'immeubles. A titre informatif et en application de la réglementation en vigueur, les plus-values réalisées par des associés personnes physiques résidents fiscaux français à l'occasion de la cession de leurs parts de SCPI sont imposables en application du régime des plus-values immobilières dans les conditions de droit commun. Dans ce cadre, ces plus-values sont soumises après application des abattements pour durée de détention, à l'impôt sur le revenu à un taux d'imposition forfaitaire de 19%, aux prélevements sociaux (hors cas particuliers) au taux actuel de 17,20% et le cas échéant à la taxe sur les plus-values supérieure à 50 000 €.

Ces règles sont également susceptibles de s'appliquer aux personnes physiques non-résidentes fiscales sous réserve le cas échéant de l'application des dispositions de la convention fiscale conclue entre la France et l'état de résidence de l'associé. Dans ce cadre, la société de gestion invite l'associé à se rapprocher d'un conseil indépendant afin d'obtenir les conseils juridiques et fiscaux appropriés quant aux conséquences de cette cession.

Pour mémoire, la détermination, la déclaration et le paiement des taxes et prélevements dus au titre de la cession relèvent en tout état de cause de la seule responsabilité de l'associé. Pour plus de précisions sur les modalités déclaratives attachées à ces plus-values en lien notamment avec le formulaire 2048-M, se reporter au formulaire et à la notice explicative en ligne sur le site internet www.impots.gouv.fr.

Information : Le donneur d'ordre a la possibilité de saisir directement la Société de Gestion pour toute information sur l'état du registre et les indicateurs valeurs de réalisation, dernier dividende annuel servi, dividende estimé.

Renseignements et documents à fournir :

(sauf clients ayant souscrit par l'intermédiaire du réseau HSBC Continental Europe)

PERSONNES PHYSIQUES	PERSONNES MORALES
<ul style="list-style-type: none">- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport ou Carte de séjour) du (des) signataire(s) ;- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois : facture d'électricité ou de gaz, facture de téléphonie fixe, facture d'eau ou quittance de loyer établie par un gérant de l'immeuble ou attestation d'assurance en cours de validité ou titre de propriété ou abonnement Internet ou certificat d'imposition ou de non-imposition (avertissement fiscal) ou taxe foncière ou d'habitation française ou quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement ou une attestation d'hébergement accompagnée d'une pièce d'identité recto verso de l'hébergeur ;- Questionnaire financier dûment rempli et signé pour chacun des vendeurs, disponible sur simple demande auprès de HSBC REIM (France)- Test et rapport d'adéquation dûment remplis et signés pour chacun des vendeurs, disponibles sur simple demande auprès de HSBC REIM (France). <p>En fonction de votre situation personnelle, il peut vous être demandé des documents complémentaires.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Copie des statuts à jour ;- Extrait Kbis datant de moins de trois mois ou à défaut extrait du Journal Officiel ;- copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité du (des) représentant(s) légal (légaux) (CNI, Passeport ou Carte de séjour) ;- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport ou Carte de séjour) du (des) signataire(s) ;- Justificatifs de pouvoir conféré au(x) signataire(s) si celui-ci (ceux-ci) n'est (ne sont) pas le(s) représentant(s) légal (légaux) de la Société- Documents permettant l'identification des personnes physiques détenant plus de 25% du capital de la Société (par exemple : feuille de présence de la dernière AG, attestation de composition du capital de la Société) ;- Test et rapport d'adéquation dûment remplis et signés par le représentant légal ou son déléguétaire, disponibles sur simple demande auprès de HSBC REIM (France) ;- Dernier rapport annuel ou liasse fiscale ;- Pouvoirs ou délibération du Conseil d'Administration nommant les dirigeants ou représentants de la société (si non précisé dans un autre document) <p>En fonction de la structure ou de l'activité de l'entité, il peut vous être demandé des documents complémentaires.</p>

Couples mariés : Les deux conjoints doivent remplir et signer le mandat et joindre les documents ci-dessus (à l'exception des couples mariés sous le régime de la Communauté Universelle qui devront fournir le justificatif correspondant et pour lesquels une seule signature suffit).

Mineurs : Le mandat doit être établi au nom du mineur avec mention de sa situation juridique et signé par le(s) représentant(s) légal(aux), accompagné d'une copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour toutes les parties.

Majeurs incapables : Joindre les documents ci-dessus, remplir le formulaire au nom du majeur incapable, le faire signer par la (les) personne(s) habilitée(s) et fournir une copie de sa (leur) pièce d'identité et du (des) document(s) l(es) autorisant à agir pour le compte du majeur incapable.

Usufruit/Nue-propriété : Dans le cas de démembrement, le formulaire devra être signé conjointement par l'usufruitier et le(s) nu-propriétaire(s).

Indivision : Etablir un mandat au nom de l'indivision, le faire signer par chaque membre de l'indivision ou par le mandataire valablement autorisé. Etablir en annexe un état recensant les noms, prénoms, dates et lieux de naissance, adresses complètes de tous les indivisaires et joindre les documents ci-dessus.

Elysées Pierre

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, les articles L231-1 à L231-8 du Code de Commerce, les articles L214-86 à L214-118, et R 214-130 à R 214-160 du Code Monétaire et Financier et les articles 422-189 à 422-236 du règlement général de l'AMF, tous les textes subséquents et par ses statuts.

SIREN : 334 850 575 RCS Nanterre

Siège social et adresse postale : 110, Esplanade du Général de Gaulle, 92400 COURBEVOIE - Téléphone : 01 40 70 70 40

La note d'information a obtenu de l'AMF le visa SCPI n° 11-33 en date du 30 septembre 2011.

HSBC REIM (France)

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 230 000 euros.

Société de Gestion de portefeuille Agrée par l'AMF, sous le n° GP 08000013 avec effet au 30/05/2008, agrément étendu par l'AMF au titre de la directive AIFM avec effet au 22/07/2014 – SIREN : 722 028 206 RCS Nanterre

Siège social et adresse postale : 110, Esplanade du Général de Gaulle, 92400 COURBEVOIE

Service commercial - Tél. : 01 57 66 51 66 ou 01 40 70 32 44

Email : serviceclientscpi@hsbc.fr

Site Internet : <http://www.reim.hsbc.fr>